



---

## Comité de suivi

Projet de parc éolien sur la commune de Bersac-sur-Rivalier

Compte rendu N°4 – 11 septembre 2017

---



**Sophie JACQUOT**

Chargée de projets en Limousin

sophie.jacquot@edpr.com

06 32 85 33 22



L'ordre du jour :

- Présentation de l'opération de financement participative avec Lendosphère

**Rappels des précédents comités de suivi**

**Comité de suivi 1 :**

- Processus de développement d'un projet éolien
- Qu'est-ce qu'un comité de suivi
- Charte de fonctionnement

**Comité de suivi 2 :**

- Méthodologie du suivi environnemental
- Atelier d'identification de contacts locaux eu sein de chaque lieu-dit d'écoute pour l'étude acoustique
- Financement participatif

**Comité de suivi 3 :**

- Présentation des états initiaux des volets :
  - Flore
  - Avifaune
  - Chiroptères
  - Petite faune



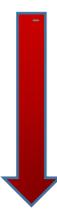
## PARTIE 1 : Présentation générale du projet

### Historique



Mai 2013 : Délibération du Conseil Municipal  
Janvier 2015 : Rencontre avec l'association de chasse  
Avril 2015 : Réunion publique  
Septembre 2016 : Rencontre avec l'association des Amis et Habitants de Belzanes  
Octobre 2016 : Premier Comité de Suivi local et rencontre du PALOMA  
Novembre 2016 : Rencontre de la communauté de communes, ONF et 2<sup>ème</sup> comité de suivi  
Mars 2017 : Rencontre du Conseil général 87 et du SGAR Nouvelle-Aquitaine  
Mai 2017 : Rencontre du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine  
Juillet 2017 : 3<sup>ème</sup> séance du Comité de Suivi  
Septembre 2017 : 4<sup>ème</sup> séance du comité de suivi  
3 Juillet 2017 : 3<sup>ème</sup> séance du Comité de Suivi  
11 Septembre 2017 : 4<sup>ème</sup> séance du Comité de Suivi

### Prochaines étapes :

- 
- 1er octobre 2017 : début de la campagne de collecte du financement participatif
  - Point d'étape avec le Comité de suivi
  - T4 2017 : Dépôt du dossier de demandes administratives
  - T4 2018 : Enquête Publique
  - T1 2019 : Décision du préfet



## PARTIE 2 : Présentation du financement participatif (crowdfunding)

 80 000 € objectif de collecte	 J - 57 jours restants
 4 % à 7 % * taux d'intérêt annuel <small>* 5 % pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine * 7 % pour les habitants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature</small>	 3 ans
 Chaque trimestre Fréquence des échéances	 06/02/2018 Date de la première échéance
 1 000 € Montant maximum par prêteur	 Offre OPTIMUM Type de prêt Minibon

Pour associer les particuliers au financement des études techniques du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier, EDPR lance dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017 une opération de financement participatif, avec un taux d'intérêt de 4%. Un taux préférentiel de 5% est proposé pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine et de 7% pour les habitants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature. Deux permanences d'information sont organisées les 6 et 7 octobre à la mairie de Bersac-sur-Rivalier pour répondre aux questions des personnes intéressées.

Le financement participatif est un dispositif simple qui permet aux particuliers de prêter directement à des entreprises avec un taux d'intérêt défini sur une certaine durée. C'est une manière de soutenir un projet auquel on croit en investissant dans des conditions avantageuses.

Pour cela, EDPR est accompagné par la plateforme de financement participatif Lendosphere, qui soutient des projets de développement durable. Sur Lendosphere, les particuliers prêtent directement, et avec intérêts, aux projets auxquels ils croient. Depuis son lancement en décembre 2014, plus de 18 millions d'euros ont déjà été investis par des particuliers sur des projets d'énergie renouvelable. Lendosphere est agréée Conseiller en Investissements Participatifs par l'Autorité des Marchés Financiers.



Q1) Serait-il possible de mettre en place un financement participatif similaire lors de la phase de construction du projet et quel en serait le budget alloué ?

Cette première opération de crowdfunding en phase étude permettra de mettre en avant l'intérêt du territoire pour ce projet éolien. Bien qu'il soit encore trop tôt pour réfléchir à une seconde opération, nous pourrions imaginer une seconde collecte si cette première opération est une réussite.

Q2) D'où provient le fond qui payera les intérêts des prêteurs ?

EDPR France Holding supportera le coût financier induit par les intérêts des prêteurs. L'entreprise pourrait assurer seule le financement des études de ce projet, puisqu'elle fonctionne avec ses propres fonds. L'objectif est ici de pouvoir faire participer les locaux et de leur permettre de soutenir le projet, tout en bénéficiant d'un placement attractif (taux bonifié pour les échelons géographiques locaux) et sûr.



R1) Le montant total de la collecte (120 k€) est dérisoire par rapport au coût des machines.

L'objectif de cette collecte est de financer la phase étude du projet, et non sa construction. L'ordre de grandeur des coûts engagés pour les études externes est d'environ 200 à 300 k€.

Q2) Quel sera l'intérêt économique du projet éolien pour les riverains ?

C'est dans le but de pouvoir associer les riverains que cette opération de financement participatif est proposée. En effet, des taux bonifiés de prêt sont proposés en fonction de l'échelon géographique (5% pour la région et 7% pour la communauté de communes ELAN) pour un prêt sur une durée de 3 ans.

D'autre part, le futur parc de Bersac, à l'instar de toute nouvelle entreprise sur le territoire, sera soumise à une fiscalité fixée par l'Etat : la Taxe Foncière, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Compte-tenu de la réglementation actuellement en vigueur, cela pourrait représenter plus de 150 000 € par an pour l'ensemble des échelons administratifs (commune, communauté de communes, département, région). Il est néanmoins important de préciser que la société EDPR ne décide pas de la réglementation fiscale et que celle-ci est susceptible d'évoluer d'ici à la création du parc éolien.



Enfin, la plupart des terrains de la zone d'étude sont des parcelles communales. La commune bénéficiera donc des loyers de chaque éolienne implantée sur ses terrain, à raison de 3000€/MW.

Q3) Est-ce que ce projet pourrait inclure un financement public ?

La société EDPR France dispose de capitaux suffisants pour financer intégralement les projets qu'elle porte. Les financements publics, apportés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) par exemple, ont de leur côté plutôt vocation à soutenir des projets qui ne pourraient voir le jour sans ce financement. Il n'est donc pas prévu à ce jour d'inclure un financement public au projet de Bersac sur rivalier, mais EDPR reste ouvert pour étudier la question si un tel organisme se manifeste.

Q4) Comment est rémunéré Lendosphère ?

Lendosphère se finance à l'aide d'une commission sur le montant total collecté pendant la campagne, à la charge du porteur de projets.

Q5) Est-ce que Lendosphère propose le système d'investissement par actions ?

Outre les mini-bons, système mis en place pour la collecte du projet de Bersac-sur-Rivalier, l'investissement par actions est également proposé par Lendosphère. Néanmoins, ce système est plus risqué car il fait porter aux petits actionnaires le risque projet par exemple. L'investissement en dette est plus sûr à ce stade du projet.



## Q6) Les intérêts sont-ils fiscalisés ?

Oui, ce sont des « produits de placement à revenu fixe ». Les prêteurs recevront sur leur compte Lendosphere leurs remboursements nets, après deux retenues à la source : prélèvements sociaux et acompte sur l'impôt sur le revenu (pour ceux qui n'en sont pas dispensés). Toutes les questions relatives à la fiscalité sont traitées sur [www.lendosphere.com/fiscalite](http://www.lendosphere.com/fiscalite)

## Q7) Quel est le montant maximum de prêt par personne ?

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer à l'opération, le plafond de prêt par personne a été fixé à 1000€. Le minimum est de 50€.

## Q8) Qui peut participer à cette opération ? Est-ce que les personnes morales ou collectivités locales peuvent être incluses ?

Le prêt est ouvert à toute personne physique majeure, résidant sur le territoire français. Ainsi, chaque personne d'un foyer peut participer, s'il a plus de 18 ans. La Carte Nationale d'Identité, un RIB et un justificatif de domicile seront demandés.

S'agissant des personnes morales, deux cas sont distingués :

- Personne morale privée : Le prêt est ouvert,
- Personne morale public : Le prêt est éventuellement possible. Si une collectivité, telle que la communauté de communes, souhaite participer, Lendosphere l'accompagnera dans cette démarche.

## Q9) Quels sont les modes de communication prévus pour l'opération ?

Plusieurs outils seront déployés pour assurer une communication large à l'échelle locale :

- Deux permanences publiques le 6 de 18h à 21h et 7 octobre de 9h à 12h à la mairie de Bersac-sur-Rivalier
- Des tracts
- Des affiches
- Des communiqués de presse
- Un site web (<https://www.lendosphere.com/bersac>)



### **PARTIE 3 : Autres sujets**

R2) Serait-il possible de faire des photomontages aux endroits suivant :

- Partie haute de Lailloux
- Godet – Pierre du Roi à Saint-Sulpice Laurière, au-dessus du col de la Roche
- La pierre du Loup
- Lavedrenne

Oui, des photomontages supplémentaires seront intégrés.

**Contact : Sophie JACQUOT, chef de projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine 06.32.85.33.22 / [sophie.jacquot@edpr.com](mailto:sophie.jacquot@edpr.com)**



**Annexe 1 : Membres du comité de suivi présents à la réunion du 11/09/2017, Bersac-sur-Rivalier****Personnes présentes :**

Nom	Prénom	QUALITE 1	QUALITE 2
<b>COSSIAUX</b>	<b>Laurence</b>	Conseillère Municipale	Habitante de Bersac-sur-Rivalier (La Courcelle)
<b>OLIVEIRA DA SILVA</b>	<b>Jade</b>	Conseillère Municipale	
<b>PETIT</b>	<b>Serge</b>	Conseiller Municipal	Habitant de Bersac-sur-Rivalier
<b>LE MERRE</b>	<b>Hugues</b>	Habitant de Beaubiat à Bersac-sur-Rivalier	
<b>BROCHET</b>	<b>Jean Marc</b>	Habitant de Maillofargueix à Bersac-sur-Rivalier	
<b>VALLIN</b>	<b>Pierre</b>	Président de la CdC	
<b>THURION</b>	<b>Julien</b>	Trésorier de l'association Nature et Patrimoine	
<b>MAUMY</b>	<b>Jacques</b>	Habitant de Bersac-sur-Rivalier	
<b>VALLIN</b>	<b>Pierre</b>	Vice-président de la CdC	
<b>FERREUX</b>	<b>Nolwenn</b>	Représentante EDPR	
<b>JACQUOT</b>	<b>Sophie</b>	Représentante EDPR	Chargée de projets

**Personnes excusées :**

Nom	Prénom	QUALITE 1	QUALITE 2
<b>CHASSENEUIL</b>	<b>Guy</b>	Habitant de Montmassacrot à Bessines-sur-Gartempe	
<b>GOURSAUD</b>	<b>Philippe</b>	Habitant de Bersac-sur-Rivalier	
<b>FIGEA</b>	<b>Vincent</b>	Président de l'ACCA	

